

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 12 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne
Excusé(s) : M. LACROIX Hervé

Absent(s) : M. BELLAVOINE Paul

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNORON Christine

2023-14-03 – Achat maison Vinet avec divers bâtiments - Parcelles cadastrées C 240, C 246, C 467 et C 468.

Suite au souhait de la commune pour l'acquisition des biens cadastrés C 240, C 246, C 467 et C 468, situés 57/59, rue de la Grande Champagne et Chemin de Jette-Feu, à Salles d'Angles ;
Suite au courrier envoyé par lettre recommandée, le 25 mai 2023, à Monsieur VINET Jean-François, le propriétaire, lui proposant l'achat des biens désignés ci-dessus ;
Considérant que cette acquisition est dans l'intention de réaliser des logements sociaux et des bâtiments associatifs ;
Considérant la réponse de Monsieur VINET Jean-François, reçue par courrier, en date du 20 juillet 2023, proposant à la collectivité d'obtenir l'ensemble des biens immobiliers précités, pour un montant de 160 000 € et à acter cette affaire via le Notaire Maître BERTET à Segonzac en Charente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'acquisition des biens pour un montant de 160 000 € ;
- INDIQUE que cette dépense sera prévue au budget 2024 ;
- ACCEPTE la réalisation des actes en l'étude de Maître Bertet Claire, sise à Segonzac (Charente).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/12/2023
Le Maire
Marcel GÉRON

